

## 6. Considérez vos options pour réduire votre endettement

Si vos dettes vous étouffent, il existe plusieurs méthodes pour commencer à réduire votre fardeau financier. Premièrement, annulez toute carte de crédit dont vous n'avez pas vraiment besoin et cherchez des moyens de consolider vos dettes. Les créanciers pourraient vous offrir l'une des options énumérées ci-dessous.

**Une prolongation de prêt** – de 30-60 jours de plus pour effectuer un paiement. Demandez si la prolongation paraîtra à titre de retard dans votre rapport de crédit.

**Une révision du prêt** – la réduction du montant de vos paiements mensuels en prolongeant la durée du prêt. Cela augmentera l'intérêt à payer, mais un paiement mensuel plus bas pourrait quand même vous aider.

**Le refinancement** – un nouveau prêt et un nouveau barème de paiements. Confirmez aussi le nouveau taux d'intérêt.

**Prêt ou marge de crédit sur la valeur nette d'une propriété** – vous pourriez être admissible à un prêt garanti par la valeur nette de votre résidence. Cela engendre habituellement des taux d'intérêt plus bas, et l'intérêt pourrait même être admis en déduction d'impôt, mais vous devez agir prudemment, car vous ne voulez pas perdre la propriété de votre entreprise et de votre résidence.

**Consolidation** – un prêt conçu pour régler plusieurs dettes existantes. Les avantages se résument à un seul paiement mensuel, possiblement inférieur aux montants individuels, car le prêt sera remboursé sur une période plus longue. N'utilisez pas l'argent supplémentaire pour contracter d'autres dettes. La consolidation de vos dettes est une très bonne option, mais méfiez-vous des institutions financières sans scrupules et magasinez pour trouver la meilleure offre.

En considérant tous les choix qui s'offrent à vous, méfiez-vous des « paiements gonflables » et des autres exigences vous enjoignant de payer une portion importante de la dette immédiatement. Si un prêt vient à échéance, vous devriez, bien à l'avance, mettre sur pied un programme de remboursement ou de refinancement de la dette comportant des modalités acceptables.

La faillite devrait être le dernier recours, car elle affecterait sérieusement votre capacité d'obtenir du crédit à l'avenir.